

## Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Lac-Sergent tenue le 1 octobre 2013, à 19h30 au Club Nautique.

### 1. OUVERTURE

Étaient présents :

|                           |  |
|---------------------------|--|
| Monsieur le maire         | Denis Racine                               |
| Mesdames les conseillères | Johanne Tremblay Côté et Hélène D. Michaud |
| Messieurs les conseillers | Alain Royer et François Garon              |

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum et M. Denis Racine, maire, annonce que la séance est ouverte.

Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 5 personnes.

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Denis Racine, maire, fait la lecture de l'ordre du jour.

1. **Ouverture**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
4. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2013**
5. **Correspondance : Voir liste**
6. **Trésorerie :**
  - 6.1 Rapport financier au 30 septembre 2013
  - 6.2 Approbation de la « Liste détaillée des chèques pour la période 9 – septembre 2013 »
  - 6.3 Présentation des « Comptes à payer - octobre 2013 »
7. **Dépôt de documents**
  - 7.1 Liste des permis émis pour le mois de septembre 2013
  - 7.2 État des résultats au 30 septembre 2013
8. **Avis de motion**
9. **Règlements**
10. **Résolutions**
  - 10.1 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA
  - 10.2 Lotissement – demande de permis 2013-702 – correction de lots (Vieux-Chemin)
  - 10.3 Mandat à la MRC de Portneuf pour la confection des comptes de taxes 2014
  - 10.4 Éradication de frais de vidange de fosse et d'intérêts courus
  - 10.5 Cour municipale – transfert d'un dossier d'urbanisme
  - 10.6 Autorisation de paiement (décompte progressif #1) d'une facture à l'entrepreneur *Construction et Rénovation Trépanier inc.* pour des travaux réalisés dans le cadre du projet de construction de l'hôtel de ville
  - 10.7 Octroi de contrat – travaux d'empierrement de fossé sur le chemin de la Montagne
  - 10.8 Autorisation de paiement d'une facture à la firme Régis Côté et associés pour des travaux de surveillance dans le cadre du projet de construction de l'hôtel de ville
  - 10.9 Adoption du rapport annuel d'activité en sécurité incendie
  - 10.10 Octroi de contrat – travaux d'aménagement paysager en lien avec la construction de l'hôtel-de-ville
11. **Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
  - 11.1 Élections municipales 2013
  - 11.2 Suivi des travaux de construction de l'hôtel-de-ville
  - 11.3 Prochaine séance ordinaire / lundi 18 novembre 2013
  - 11.4 Dépôt du rôle triennal d'évaluation 2013-2015, 2<sup>ème</sup> année de l'exercice
12. **Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour**

AJOUT

AJOUT

AJOUT

13. Deuxième période de questions
  14. Clôture de la séance
  15. Levée de l'assemblée
- 

13-10-208

**IL EST PROPOSÉ** par madame Johanne Tremblay-Côté, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

**AJOUT**

- 10.8 *Autorisation de paiement d'une facture à la firme Régis Côté et associés pour des travaux de surveillance dans le cadre du projet de construction de l'hôtel de ville*
- 10.9 *Adoption du rapport annuel d'activité en sécurité incendie*
- 10.10 *Octroi de contrat – travaux d'aménagement paysager en lien avec la construction de l'hôtel-de-ville*

**AJOUT**

**AJOUT**

### 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

### 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2013

Séance ordinaire du 16 septembre 2013

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

13-10-209

**IL EST PROPOSÉ** par madame Johanne Tremblay-Côté, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2013 soit adopté tel que présenté;

**QUE** Monsieur Denis Racine, maire, et la secrétaire-trésorière, soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

### 5. CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière fait lecture de la liste de correspondance du mois de septembre 2013 et la dépose.

### 6. TRÉSORERIE

#### 6.1 RAPPORT FINANCIER AU 30 SEPTEMBRE 2013

À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture du rapport financier au 30 septembre 2013.

**IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

13-10-210

**QUE** ledit rapport financier au 30 septembre 2013 soit adopté tel que lu.

#### 6.2 APPROBATION DE LA LISTE DÉTAILLÉE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE # 9 / SEPTEMBRE 2013

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie de la liste des chèques émis, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

La secrétaire-trésorière fait le dépôt de la liste détaillée des chèques pour la période 9 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant 26 795.87 \$.

**13-10-211** **IL EST PROPOSÉ** par monsieur François Garon, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** ladite liste de chèques émis pour le mois de septembre 2013 soit adoptée tel que présentée.

**6.3** PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER – OCTOBRE 2013

À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture des comptes à payer pour le mois d'octobre 2013.

**13-10-212** **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Royer, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** les comptes à payer au montant 7 517.80 \$ liste en annexe, soient acceptés tels que présentés par la secrétaire-trésorière et qu'un certificat de disponibilité de crédit soit émis par la secrétaire-trésorière.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Josée Brouillette, Directrice générale et secrétaire trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires suffisants pour des dépenses totalisant la somme de 7 517.80 \$.

---

Josée Brouillette,  
Directrice générale et secrétaire trésorière

**7. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**7.1** Liste des permis émis pour le mois de septembre 2013

Chacun des membres du Conseil ayant reçu la liste des permis émis pour le mois de septembre 2013, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Que la liste des permis émis pour le mois de septembre 2013 soit annexée au présent procès-verbal.

**7.2** États des résultats au 30 septembre 2013

La secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport budgétaire au 30 septembre 2013 et une copie est remise aux membres du Conseil.

**8. AVIS DE MOTION**

**9. RÈGLEMENTS**

**10. RÉSOLUTIONS**

**10.1** Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA

**Permis d'installation septique / 88, chemin de la Montagne**

**ATTENDU QUE** cette demande de permis a été analysée le 24 septembre 2013 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

13-10-213

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Royer, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

**QUE** l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

**QUE** cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

---

**Permis d'installation septique / 1129, chemin du Tour-du-Lac Nord**

**ATTENDU QUE** cette demande de permis a été analysée le 24 septembre 2013 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ** par madame Johanne Tremblay-Côté, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

13-10-214

**QUE** le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

**QUE** l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

**QUE** cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

---

**Permis de démolition / 72, chemin de la Montagne**

**ATTENDU QUE** cette demande de permis a été analysée le 24 septembre 2013 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

13-10-215

**QUE** le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

**QUE** l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

**QUE** cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

---

**Permis de construction neuve / 72, chemin de la Montagne**

**ATTENDU QUE** cette demande de permis a été analysée le 24 septembre 2013 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

**EN CONSÉQUENCE,**

13-10-216

**IL EST PROPOSÉ** par madame Johanne Tremblay-Côté, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

**QUE** l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

**QUE** cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

---

**Permis de captage des eaux souterraines / 72, chemin de la Montagne**

**ATTENDU QUE** cette demande de permis a été analysée le 24 septembre 2013 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

**EN CONSÉQUENCE,**

13-10-217

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur François Garon, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

**QUE** l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

**QUE** cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

---

**Permis d'installation septique / 72, chemin de la Montagne**

**ATTENDU QUE** cette demande de permis a été analysée le 24 septembre 2013 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

**EN CONSÉQUENCE,**

13-10-218

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Royer, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

**QUE** l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

**QUE** cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

---

10.2 Lotissement – demande de permis 2013-702 – correction de lots (Vieux-Chemin)

**ATTENDU QUE** Richard Durand et Ginette Martel, propriétaire du 198, Vieux-Chemin, a déposé le 12 juillet 2013 une demande de lotissement en vue d'un échange mutuelle de parcelle de terrain avec le propriétaire du 190, Vieux-Chemin au cadastre officiel du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf;

**ATTENDU QUE** cette opération cadastrale est considérée comme une correction n'entraînant aucune augmentation du nombre de lots existants;

**ATTENDU QUE** les lots 4 678 892 et 4 678 893 seront remplacés par les lots 5 344 996 et 5 344 997, au cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Portneuf;

**ATTENDU** la disposition de l'article 2.2.5. du règlement de lotissement numéro 123 qui exige comme condition préalable à l'approbation d'un plan-projet de lotissement, que les taxes exigibles et impayées à l'égard des immeubles compris dans le plan soient payées;

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par monsieur Alain Royer, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

13-10-219

**QUE**, conditionnellement au respect la disposition de l'article 2.2.5 du règlement de lotissement # 123, l'inspecteur municipal est autorisé à émettre le permis de lotissement no 2013-702.

10.3 Mandat à la MRC de Portneuf pour la confection des comptes de taxes 2014

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Lac-Sergent a, par la résolution 01-09-507, donné mandat à la MRC de Portneuf de tenir à jour son rôle d'évaluation foncière ;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Portneuf a tous les renseignements nécessaires pour la confection des comptes de taxes ;

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

13-10-220

**DE** mandater la MRC de Portneuf pour la confection des comptes de taxes 2014 ;

**ET** que cette dépense soit imputée au poste budgétaire suivant : Administration générale – Services d'évaluation - 215-04-17.

10.4 Éradication de frais de vidange de fosse et d'intérêts courus

**CONSIDÉRANT** qu'une facture de vidange de fosse et intérêts courus en date du 5 mai 2013 est toujours impayée à ce jour;

**CONSIDÉRANT** que la propriété a été vendue et que le nouveau propriétaire n'est pas responsable de la créance antérieure à son achat;

**CONSIDÉRANT** l'impossibilité de régler cette facture sans engager des frais judiciaires;

**13-10-221** **EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par monsieur Alain Royer, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**D'éradiquer** la facture #9546 ainsi que les frais d'intérêts courus à ce jour au montant de 168.27 \$.

**Que** cette somme soit imputée au compte Gestion financière et administrative – créances douteuses #219-09-40.

10.5 Cour municipale – transfert d'un dossier d'urbanisme

**IL EST PROPOSÉ** par madame Johanne Tremblay-Côté, conseillère

*LE VOTE EST DEMANDÉ PAR LE CONSEILLER FRANÇOIS GARON*

Monsieur François Garon, conseiller vote contre l'adoption de cette résolution.

Madame Hélène D. Michaud, conseillère, Madame Johanne Tremblay-Côté, conseillère, monsieur Alain Royer, conseiller et Monsieur Denis Racine, maire votent pour l'adoption de cette résolution;

**13-10-222** **ADOPTÉE SUR DIVISION**

**QUE** la Ville de Lac-Sergent transfère le dossier d'urbanisme suivant à la Cour municipale de Saint-Raymond pour jugement et exécution, s'il y a lieu;

- 2437, chemin Baie-de-l'Île – 2<sup>ème</sup> logement illégal et non autorisé

10.6 Autorisation de paiement (décompte progressif #1) d'une facture à l'entrepreneur Construction et Rénovation Trépanier inc. pour des travaux réalisés dans le cadre du projet de construction de l'hôtel de ville

**ATTENDU** la correspondance du 26 septembre 2013 de la firme d'architectes **Régis Côté & Associés** recommandant le paiement du décompte progressif #1 relatif au projet de construction de l'hôtel de ville;

**13-10-223** **EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**D'autoriser** la directrice générale à procéder au paiement d'une somme de 36 783.66 \$ taxes incluses à la firme *Construction & Rénovation Trépanier inc.* pour des travaux réalisés dans le cadre de la construction de l'hôtel de ville.

**QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire Immobilisations (fonds des dépenses) – HDV 376-1001.

10.7 Octroi de contrat – travaux d'empierrement de fossé sur le chemin de la Montagne

**13-10-224** **IL EST PROPOSÉ** par monsieur François Garon, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le conseil de la Ville de Lac-Sergent approuve la soumission de *Raymond Robitaille excavation inc.* au montant de 1 990 \$, plus taxes, pour le contrat d'empierrement du fossé et la mise en place d'une trappe à sédiments sur le chemin de la Montagne;

**LES** devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

**QUE** les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 331-2121 – Immobilisations – routes.

AJOUT

10.8 Autorisation de paiement d'une facture à la firme Régis Côté et associés pour des travaux de surveillance dans le cadre du projet de construction de l'hôtel de ville

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a octroyé le contrat *ADM-2012-02* pour services professionnels en architecture et en ingénierie à la firme Régis Côté et Associés pour un montant de 37 941.75 \$ incluant les taxes;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a octroyé le contrat *ADM-2013-005* pour services additionnels en surveillance de chantier à la firme Régis Côté et Associés pour un montant de 15 550 \$ plus taxes applicables;

**ATTENDU** la correspondance du 30 septembre 2013 de la firme Régis Côté et Associés faisant état de l'avancement des travaux concernant la surveillance des travaux réalisés à ce jour à 20%;

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par monsieur Alain Royer, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

13-10-225

**D'autoriser** la directrice générale à procéder au paiement d'une somme de 4 060 \$ plus les taxes applicables à la firme *Régis Côté et Associés* selon l'état d'avancement des travaux tel qu'indiqué à la facture Q-7756 et jointe à la présente;

**QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire Fonds de dépenses / Immobilisations – Hôtel-de-Ville construction 376-1001.

AJOUT

10.9 Adoption du rapport annuel d'activité en sécurité incendie

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Portneuf a débuté l'entrée en vigueur de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie le 26 janvier 2010;

**CONSIDÉRANT** que la rédaction du rapport annuel d'activité pour l'an 3 (2012) est prévu à l'action numéro 4 du schéma de couverture de risques;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, le rapport annuel d'activité doit être produit et adopté par toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

**CONSIDÉRANT** que les rapports annuels produits et adoptés par les 18 villes et municipalités de la MRC de Portneuf doivent être expédiés au ministère de la Sécurité publique, par le biais du coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Portneuf, M. Pierre-Luc Couture,

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activité en sécurité incendie réalisé sur le territoire municipal, et l'adopte tel que déposé;

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par monsieur Alain Royer, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

13-10-226

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Lac Sergent adopte le rapport annuel d'activité en sécurité incendie réalisé sur son territoire municipal pour l'an 3 (2012), et qu'une copie de celui-ci soit acheminée au coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Portneuf, M. Pierre-Luc Couture, ainsi qu'une copie de la présente résolution.

AJOUT

10.10 Octroi de contrat – travaux d'aménagement paysager en lien avec la construction de l'hôtel-de-ville

**ATTENDU QUE** la Ville de Lac-Sergent doit effectuer des travaux prioritaires d'aménagement en coordination avec la construction de l'hôtel-de-ville situé au 1525, chemin du Club-Nautique;



**ATTENDU** la soumission déposée par *Aux Primeverts, centre jardin inc. pour des travaux d'aménagement paysager incluant la pose de pavé à l'entrée du bâtiment principal, la mise en place d'une bande de protection sur le contour du bâtiment ainsi que la pose d'une bordure méga Celtik pour délimiter une portion du stationnement, le tout plus amplement décrit au plan joint à la présente;*

13-10-227

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le contrat d'aménagements paysagers du terrain servant à la construction de l'hôtel-de-ville soit accordé à *Aux Primeverts, centre jardin inc* pour un montant de 21 156 \$ plus les taxes applicables.

**LA** soumission du 30 septembre 2013 et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

**QUE** les travaux soient terminés au plus tard, le 1<sup>er</sup> décembre 2013.

**QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire Fonds de dépenses / Immobilisations – Hôtel-de-Ville construction 376-1001.

## 11. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES

### 11.1 Élections municipales 2013

Monsieur le maire, Denis Racine informe les citoyennes et les citoyens présents des principales dates du calendrier électoral.

### 11.2 Suivi des travaux de construction de l'hôtel-de-ville

M. Denis Racine, maire, relate l'état d'avancement des travaux de construction de l'hôtel-de-ville. Tout va bien et l'échéancier de fin de travaux devrait être respecté. Il ajoute que des travaux prioritaires d'aménagement paysager devront être réalisés dès cet automne en coordination avec la construction pour que les employés puissent occuper les locaux dès décembre.

### 11.3 Prochaine séance ordinaire / lundi 18 novembre 2013

Considérant la tenue des élections municipales en novembre prochain, monsieur le maire informe les personnes présentes que la prochaine séance aura lieu le 18 novembre 2013.

### 11.4 Dépôt du rôle triennal d'évaluation 2013-2015, 2<sup>ème</sup> année de l'exercice

Le rôle triennal d'évaluation 2013-2015, 2<sup>e</sup> exercice du rôle a été déposé à la Ville de Lac Sergent. Pour ceux et celles qui désirent le consulter, vous pouvez vous présenter au bureau municipal aux heures régulières d'ouverture.

## 12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR

## 13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont posées et répondues.

## 14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Denis Racine, maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

13-10-228

**IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** la séance soit levée à 21h06.

**Certificats de crédits**

Je, soussignée, Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

**EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce \_\_\_\_\_ (date)**

\_\_\_\_\_  
**Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière**

\_\_\_\_\_  
**Denis Racine**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**Josée Brouillette**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière